

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions <b>Office du personnel de l'Etat</b>  Service d'évaluation des fonctions	<b>DEFINITION DE FONCTION-TYPE</b>		
	Date d'établissement <b>1.7.1975</b>	Date de révision	Date de mise en application <b>1.7.1975</b>
1. Dénomination de la fonction  <b>Médecin-dentiste</b>		Code fonction <b>7.09.018</b>	
2. But de la fonction  Assurer des traitements préventifs et curatifs; établir les diagnostics, dépister des maladies bucco-dentaires; assumer les interventions cliniques, thérapeutiques et chirurgicales.			
3. Description de la fonction  La fonction implique notamment :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'examen clinique ou radiologique des dents et de la cavité buccale, en vue de l'établissement d'un plan de traitement et d'un devis;</li> <li>- l'élaboration des diagnostics, la détermination des thérapeutiques mises en oeuvres;</li> <li>- l'exécution des interventions pouvant comporter entre autres : des traitements conservateurs, paradontaux, prothétiques;</li> <li>- les interventions de chirurgie dentaire telle que : extractions, avulsions de dents incluses, résection apicales et de chirurgie pré-prothétique;</li> <li>- la coordination des tâches spécifiques avec les activités de laboratoire odonto-technique;</li> <li>- la supervision et le contrôle de travail de l'aide en médecine dentaire;</li> <li>- la participation à l'enseignement et à la formation pratique des aides en médecine dentaire;</li> <li>- l'obligation de s'assurer, en accord avec le professeur titulaire. que les moyens matériels nécessaires soient disponibles; la recherche et les propositions éventuelles d'équipements nouveaux pour une amélioration des prestations;</li> <li>- l'éducation des patients dans le domaine de l'hygiène alimentaire et de l'hygiène bucco-dentaire;</li> <li>- la tenue à jour de dossiers éventuels, la rédaction de rapports aux médecins traitants, l'établissements de statistiques;</li> <li>- l'exécution de certains travaux médico-administratifs ou d'autres tâches demandées par les supérieurs hiérarchiques, en relation avec la fonction.</li> </ul>			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	N	D	K	B	I	Cl. max. 23
Points	66	17	65	8	59	Total 215